

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **4 mars 2026 à 16 h 00** à l'hôtel de ville de la municipalité des Coteaux.

Étaient présents Madame Line Roussin ainsi que Monsieur Sylvain Brazeau et Michel Joly tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Brazeau.

Absence motivée de Mme Andrée Brosseau.

sont également présents Madame Sandra Boulanger en remplacement de Monsieur Marco Jean, trésorier ainsi que Monsieur Jacques Legault secrétaire.

Monsieur Sylvain Brazeau, président, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2775-03-26 Ouverture de l'assemblée

**Il est proposé par Monsieur Michel Joly
Appuyé par Madame Line Roussin
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2776-03-26 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Madame Line Roussin
Appuyé par Monsieur Michel Joly
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 4 mars 2026.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 février 2026;
4. Approbation des comptes à payer au 4 mars 2026;
5. Varia;
6. Parole à l'assistance;
7. Levée de l'assemblée ordinaire du 4 mars 2026.

ADOPTÉE

2777-03-26 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 février 2026

**Il est proposé par Monsieur Michel Joly
Appuyé par Madame Line Roussin
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 4 février 2026 à 16 :00.

ADOPTÉE

2778-03-26 Approbation des comptes à payer au 4 mars 2026

**Il est proposé par Monsieur Michel Joly
Appuyé par Madame Line Roussin
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 4 mars 2026 au montant total de 76 210.75\$ à savoir les chèques numéro 144 à 147 pour un montant de 68 707.07\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 7 503.68\$.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

Varia

Monsieur Michel Joly demande si une norme sur l'azote devra être respectée suite au projet d'accroissement de capacité de l'usine d'épuration. Monsieur Legaut effectuera une vérification auprès de GBI Experts conseil qui travaillent dans le projet.

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2779-03-26 Levée de l'assemblée ordinaire du 4 mars 2026

**Il est proposé par Madame Line Roussin
Appuyé par Monsieur Michel Joly
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 4 mars 2026 soit levée à 16 h 09

ADOPTÉE

Sylvain Brazeau, président

Jacques Legault, secrétaire